



4^e cycle de la CITOYENNETÉ — 2024 > 2025

**présentation
de la formation**

Objectifs de la formation

Les acteurs de terrain au service de la collectivité se heurtent de plus en plus, de la part des usagers et du public, à une méconnaissance des principes et valeurs de la République, autant que de l'organisation institutionnelle de notre pays. Les fondements censés lier notre société, qui remontent jusqu'au Contrat Social, sont inconnus du plus grand nombre, quand ils devraient servir de référence pour asseoir nos discours face à la perte des repères sociaux et la multiplication des marques d'irrespect de la règle.

L'IHEMI a conçu un cycle court, enchaînant les notions fondamentales de la thématique, pour permettre à ces acteurs de repartir mieux armés sur le terrain. Seront ainsi abordés successivement : les fondamentaux en matière de citoyenneté, la Nation, les trois pouvoirs et leurs interactions, l'élaboration de la Loi, l'éducation à la citoyenneté, les leviers d'égalité des chances et de socialisation, la laïcité, la radicalisation et le séparatisme, l'immigration, l'intégration et l'accès à la nationalité.

L'ambition du cycle sera de :

- conforter les connaissances des institutions et des dispositifs ;
- susciter l'échange et la réflexion ;
- passer en revue les repères historiques et sociologiques ;
- faire le point des textes en vigueur et en chercher la traduction en pratique de terrain pour en interroger l'efficacité
- réaliser des travaux de groupes sur la base des thématiques des séminaires, dont le regroupement constituera les actes du cycle annuel.

A l'issue de ce cycle, les auditeurs*, tous cadres ou référents du niveau A ou A+, auront pu élargir leur vision au-delà de leurs champs missionnels et institutionnels, trouver des outils de compréhension et d'action, et s'enrichir par le partage et la confrontation de leurs expériences.

*les termes de «auditeur/auditrice» doivent être entendus comme bénéficiaire au regard du référentiel Qualiopi

Publics de référence

Les auditeurs du cycle de la citoyenneté sont prioritairement choisis parmi :

- › l'encadrement supérieur de l'État;
- › les cadres supérieurs de la Police nationale;
- › les officiers supérieurs de la Gendarmerie nationale;
- › les officiers supérieurs des sapeurs pompiers;
- › les cadres supérieurs du ministère de la Justice (magistrature, DAP, PJJ);
- › les cadres supérieurs du ministère de l'Éducation nationale;
- › les officiers supérieurs du ministère des Armées;
- › les cadres supérieurs de l'administration territoriale;
- › les élus locaux;
- › les responsables associatifs ou membres de la société civile intéressés par la thématique.

Prérequis

Les candidats sont choisis parmi les publics de référence dont la liste est donnée ci-dessus. Le recrutement des candidats s'effectue sur dossier et après entretien avec les candidats.

Les candidats des administrations sont obligatoirement présentés par leur contact institutionnel. Les autres candidatures sont libres.

Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise

Organisation pédagogique

Des séminaires mensuels

faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- l'éducation à la citoyenneté ;
- la fabrique et la mise en oeuvre de la loi ;
- la laïcité...

Des déplacements

dans les institutions et auprès des acteurs de terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- les deux chambres du parlement ;
- un palais de justice ;
- une mairie ;
- une préfecture ;
- le musée national de l'histoire de l'immigration...

Une organisation et des ressources dédiées aux auditeurs

L'Institut met en œuvre un ensemble de ressources humaines et techniques qui assurent à chaque auditeur un accompagnement permanent et de qualité en vue de l'atteinte de ses objectifs professionnels.

1. L'équipe du département de la Formation.
2. Des outils méthodologiques et techniques éprouvés et ré-exploitable.
3. Des ressources en informatique, en communication et en espaces de travail (amphithéâtres, salles de réunion, plateaux de crise, plateforme numérique de partage).

Lors de leur inscription, au cours et à l'issue de leur formation, les participants seront invités à répondre à un court questionnaire d'autoévaluation et d'évaluation des interventions.

Organisation pédagogique

Sites

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur vous accueille au sein d'un environnement prestigieux. Le lieu principal est situé au cœur de Paris (75007) : l'École militaire. Le second est situé à Maisons-Alfort (94) : le Fort de Charenton.

Un badge d'accès et un livret d'accueil sont remis à chaque auditeur, afin de faciliter son orientation et son intégration.



Déroulement

Le **4^e cycle de la citoyenneté** commencera le **24 septembre 2024** et se terminera **en juin 2025**.

Une grande cérémonie de remise des diplômes, concernant toutes les formations de l'IHEMI, se tiendra mi-juin à l'École militaire.

En dehors des déplacements, la majorité des séminaires thématiques mensuels aura lieu sur le campus de l'IHEMI situé dans le fort de Charenton, à Maisons-Alfort.

La durée des séminaires est en moyenne de deux jours par mois (la plupart du temps les jeudis et vendredis), soit un volume global de formation de 126 heures.

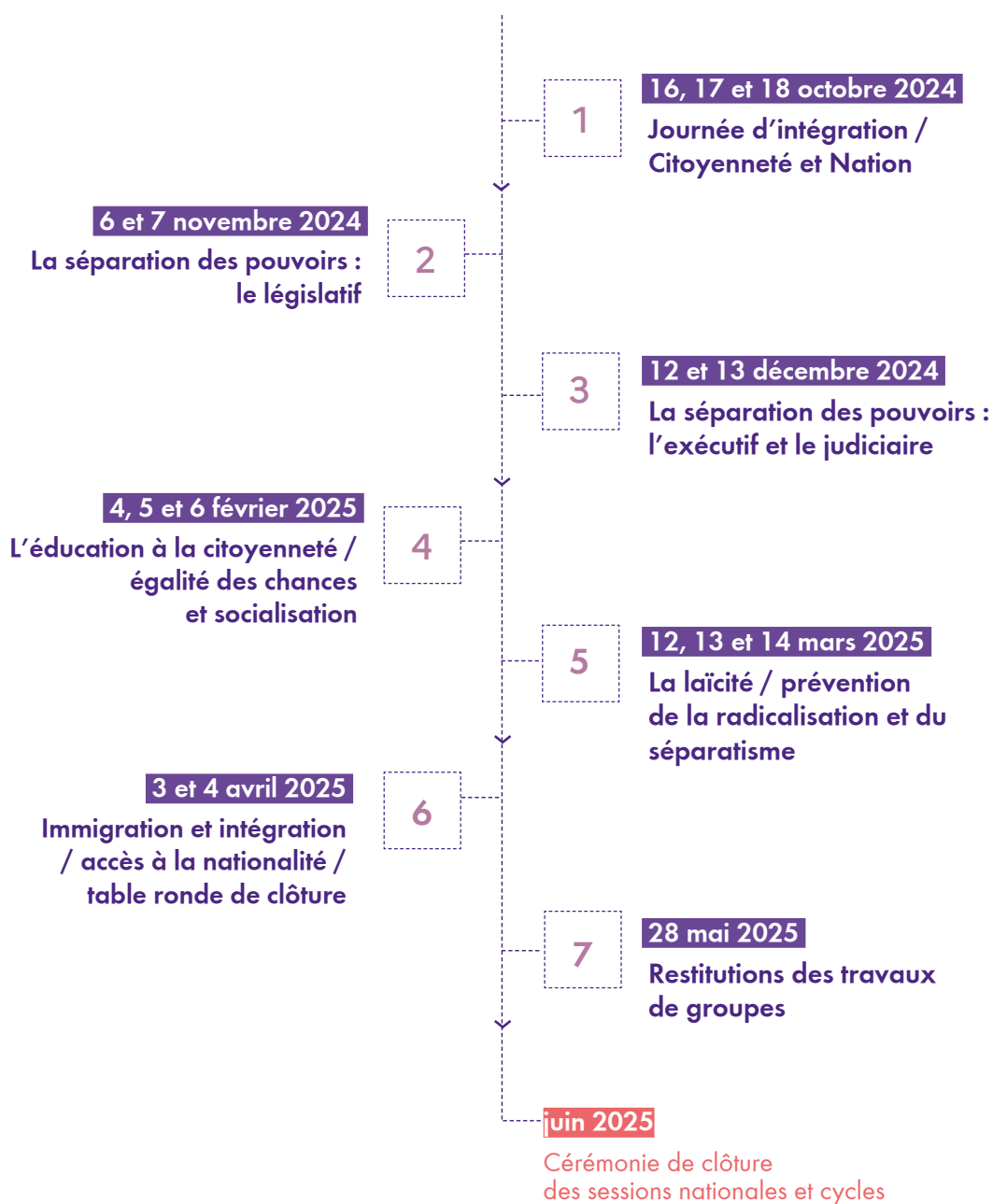
Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

Programme prévisionnel



24 septembre 2024

Ouverture des sessions nationales
et des cycles de l'IHEMI (École militaire)



Droits d'inscription

Les droits d'inscription au cycle de la citoyenneté, destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Candidatures issues du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, du ministère de la Justice et du ministère des Armées : 1 000 euros
- Candidatures autres ministères, candidatures d'élus locaux, ou de cadres des collectivités territoriales ou d'établissements publics, candidatures individuelles ou ne relevant pas des catégories précédentes : 1 500 euros

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

Les candidatures, sous couvert des administrations concernées pour certaines, sont à faire parvenir à la direction des cycles et des études de l'IHEMI, depform-ihemi@interieur.gouv.fr

Formation professionnelle

- L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est certifié Qualiopi et est autorisé à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.

Agrément à la formation des élus :

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire – Case n°39 – 1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact: département de la formation

tél. : +33 (0)1 57 44 07 99 – +33 (0)1 57 44 07 71

Courriel: depform-ihemi@interieur.gouv.fr Site internet: www.ihemi.fr



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire - Case n° 39 - 1 place Joffre - 75700 Paris 07 SP

Contact:

Direction des cycles et des études
Département de la Formation

Tél: +33 (0)1 57 44 07 99

Courriel: depform-ihemi@interieur.gouv.fr



www.ihemi.fr